

## **REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018**

ETAIENT PRESENTS : Mr Yannick NISON - Mme Annette LECOEVRE – Mr Claude KUBICZEK - Mme Joëlle DUFLOT – Mr Andy VERDIERE – Mme Stéphanie DUSAUSOIS - Mr André DESMEDT - Mme Véronique WILLEMS – Mr Frédéric LARGILLIERE – Mr Richard DELACROIX – Mr Michel DELCROIX - Mr Franck VERDIERE – Mr Jacques WOLFER – Mr Bruno BUEMI – Mme Annie WAETERLOOS - Mme Natacha LHEUREUX – Mme DEBLONDE Lydie - Mme Catherine DERONNE - Melle Anne LARGILLER – Mr Gaston AUBURSIN – Mr Olivier LUTUN – Mme Nadine BONNET - Mr Jean-Marc MOLLET.

ETAIENT ABSENTS : Mme Muriel STIEVENARD - Mr Claude DHONT – Mme Carole MAYENCE - Mme Peggy MOREAU.

ONT DONNE PROCURATION : Mme STIEVENARD à Mme WILLEMS – Mme MAYENCE à Mr AUBURSIN.

### APPROBATION DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

Deux observations ont été apportées concernant le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 mars 2018 à savoir :

Monsieur Olivier LUTUN, sur la question posée par son groupe « *Agir ensemble autrement* » concernant les logements sociaux : il a été noté sur le compte rendu du 28 mars 2018 que *150 logements sont financés pour toute la commune par an*. Monsieur le Maire informe Monsieur LUTUN qu'il y a eu une erreur matérielle : la commune doit réaliser 150 logements dans le cadre de la loi SRU.

Concernant l'approbation de modifications statutaires du SIDEN-SIAN, Monsieur Michel DELCROIX précise qu'il n'y a pas eu d'affirmation sur le fait qu'il y ait plus de délégués pour HASNON au SIDEN/SIAN mais *qu'il risquerait de ne plus en avoir*.

### BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve par 20 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention le budget primitif 2018 :

#### *FONCTIONNEMENT* :

Dépenses :	2 628 605 €	
Recettes :		2 628 605 €
<b>TOTAL :</b>	<b>2 628 605 €</b>	<b>2 628 605 €</b>

## *INVESTISSEMENT :*

Dépenses :	527 741 € 14	
Reste à réaliser :	111 102 € 17	
Recettes :		575 492 €
Reste à réaliser :		63 351 € 31
<b>TOTAL :</b>	<b>638 843 € 31</b>	<b>638 843 € 31</b>
<b>Total du budget 2018 :</b>	<b>3 267 448 € 31</b>	<b>3 267 448 € 31</b>

La note de synthèse vous est transmise ci-joint

*Intervenants :* Monsieur LUTUN Olivier remercie pour la note de synthèse. Il demande des précisions sur la baisse importante du budget d'investissement.

Monsieur DESMEDT André l'informe que cela est dû au fait que nous n'avons pas pu intégrer le compte de gestion. Dès le vote du compte administratif, un budget supplémentaire sera réalisé.

Monsieur LUTUN remarque également une différence entre les documents reçus en commission des finances et ceux du Conseil Municipal concernant les fêtes et cérémonies, le bon chiffre étant 31.000 € réalisés en 2017 (pour un budget prévisionnel 2017 de 27.000 €). Il précise aussi que la remarque la plus importante concerne l'achat de terrain prévu au budget pour le regroupement des écoles.

Monsieur DESMEDT précise qu'il fallait prévoir la ligne concernant ce terrain dans l'éventualité d'une bonne projection du projet cette année. Il souligne aussi la bonne évolution du déficit qui diminue depuis 2014.

Monsieur MOLLET Jean Marc remarque également l'amélioration de la note de synthèse. Il regrette cependant la baisse des investissements (hormis l'éventuel achat d'un terrain).

## ETAT DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2018 soit :

- Taxe d'habitation	19,86 %	624.200 €
- Taxe foncière (bâti)	24,31 %	528.013 €
- Taxe foncière (non bâti)	69,06 %	29.489 €
<b>Total :</b>		<b>1.181.702 €</b>

## RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES (occasionnels ou saisonniers) DANS LES SERVICES ADMINISTRATIFS OU TECHNIQUES

Le Conseil Municipal,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1 et 3-2,

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire pendant la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires à titre saisonnier ou temporaire pour les services administratifs et techniques dans les conditions fixées par les articles 3-1 et 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles ou pour une période due à un surcroît de travail :

- Services administratifs : 2 maximum
- Services techniques : 6 maximum

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. Une enveloppe de crédits sera prévue au budget.

## ESPACE NUMERIQUE DE PROXIMITE – MODALITES DE SORTIE DU DISPOSITIF

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif pour 2017,

Vu la délibération n° 234/16 du conseil communautaire de la CAPH en date du 7 Novembre 2016 relative aux modalités de sortie du dispositif relatif aux espaces numériques de proximité,

Vu la délibération n° 77/17 du Conseil Communautaire de la CAPH en date du 3 avril 2017 portant approbation de la stratégie de la Porte du Hainaut,

Vu la convention de mandat et ses avenants signés entre la CAPH et la commune pour l'animation et la gestion de l'espace numérique de proximité installée,

Considérant que l'évaluation du dispositif des espaces numériques de proximité a conclu à une nécessaire refonte de cette politique publique territoriale, axée désormais sur les usages et services,

Considérant l'investissement de la Porte du Hainaut dans une nouvelle stratégie numérique associant les communes du territoire,

Considérant l'intérêt de la commune de conserver le matériel (mobilier, équipement informatique, câblage) des espaces numériques,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De mettre en œuvre les modalités de résiliation de la convention susvisée, et ce,

telles que définies dans la délibération n0 234/16 du conseil communautaire de la CAPH,

- D'accepter la cession à l'euro symbolique par la CAPH de l'ensemble des matériels, mobiliers et installations générales liés à cet espace numérique.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Intervenants :

Monsieur LUTUN demande l'avenir du site numérique pour les hasnonais.

Monsieur DESMEDT précise que l'on peut toujours faire fonctionner le site aux frais de la commune.

Monsieur AUBURSIN pose la question sur le contrat de maintenance à négocier tous les 3 ans avec FICHORGA. Y a-t-il eu concurrence ?

Monsieur DESMEDT confirme qu'il n'y a pas eu de mise en concurrence lors du dernier renouvellement mais que cela peut se faire pour la prochaine fois.

QUESTIONS DU GROUPE « Agir ensemble autrement »

1° Il y a actuellement une recrudescence des cambriolages sur notre commune. Le dispositif « voisins vigilants » est-il en place et si oui, a-t-il permis d'éviter certains cambriolages ?

*Mr le Maire :* J'ai rencontré le Capitaine COTREL par l'intermédiaire de son lieutenant qui m'a donné des informations concernant les voisins vigilants. Ils se sont rencontrés plusieurs fois, la dernière réunion a eu lieu en Janvier. Actuellement, un fourgon blanc est mis sous surveillance mais je ne peux vous donner plus de détails sur ce sujet, nous sommes dans la confidentialité. Le fourgon avait été signalé par les voisins vigilants.

2° Le city stade est très dégradé, une rénovation est-elle programmée ?

*Mr le Maire :* Concernant la rénovation du city stade, je rencontre à ce sujet les deux adjoints concernés (sport et travaux) la semaine prochaine. Je vous tiendrai au courant par la suite.